

COMPTE RENDU de la Séance du 19 JUILLET 2017

Procès-verbal des délibérations du COMITE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi dix-neuf juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures.

La convocation a été adressée le 11/07/2017 avec l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement pour un an à compter du 1^{er} septembre 2017 des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE/CUI) de Mesdames Marine BARBÉ et Marie-Pierre DEVOGE, accompagnatrices du transport scolaire
- Subvention accordée à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017

- Prise en charge du coût de la formation du BAFA en approfondissement effectuée par Madame Marine BARBÉ

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Joëlle DREUX, Elisabeth GILLET, Kristell JUVEN, Serge LEDROIT, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR, Dominique PERRIN et Frédéric REPERT.

Absent excusé : /.

Mme Dominique PERRIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Renouvellement pour un an à compter du 1^{er} septembre 2017 des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE/CUI) de Mesdames Marine BARBÉ et Marie-Pierre DEVOGE, accompagnatrices du transport scolaire

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration du SIS que les contrats de travail des deux accompagnatrices du transports scolaire en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I./C.A.E.) se terminant le 31 août 2017, il est nécessaire de les renouveler pour une durée de douze mois supplémentaires.

Vu l'arrêté préfectoral 2017-24 du 13 février 2017,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décident à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à procéder au renouvellement des Contrats à Durée Déterminée en C.U.I./C.A.E. à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures de Mesdames Marine BARBÉ et Marie-Pierre DEVOGE en tant qu'accompagnatrices de transport scolaires pour la rentrée scolaire 2017 ainsi que pour aider aux Nouvelles Activités Périscolaires et entretien des locaux, **pour une durée de 12 mois à partir du 1er septembre 2017,**
- à signer les conventions de renouvellement avec Pôle Emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE/CUI) pour les deux agents,
- à signer les contrats à durée déterminée CAE/CUI à temps non complet de 12 mois pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures avec les agents recrutés,
- à demander l'aide financière de l'Etat conformément aux dispositions légales,
- à signer tous documents concernant ce dossier.

- Subvention accordée à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration du SIS la demande de subvention de fonctionnement relative à l'organisation de l'accueil périscolaire émise par l'association Familles Rurales pour l'année scolaire 2016/2017.

Vu le budget annuel 2017 présenté par l'association Familles Rurales,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décident à l'unanimité :

- d'accepter pour 2016/2017 de verser une subvention de **24 000 €** à l'Association Familles Rurales.

- Prise en charge du coût de la formation du BAFA en approfondissement effectuée par Madame Marine BARBÉ

Dans le cadre des contrats d'accompagnement de l'emploi (CAE) signé entre le SIS et les agents recrutés, le Président informe les membres du Conseil d'administration du SIS que l'employeur doit proposer des actions d'accompagnement et des formations.

Dans ce cadre, suite à la formation initiale du BAFA effectuée par Madame Marine BARBÉ en octobre 2016 auprès de l'association Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle, Madame Marine BARBÉ souhaite effectuer la formation BAFA en approfondissement en août 2017. Une convention doit être signée avec le SIS de la Boucle de la Moselle et l'association Familles Rurales 54 afin que le coût de cette formation soit pris en charge par le syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention entre l'Association Familles Rurales 54 et le SIS de la Boucle de la Moselle,
- d'autoriser Mme Marine BARBÉ à s'inscrire à la formation relative au BAFA en approfondissement,
- d'autoriser le Président à régler les factures concernant ce dossier,

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 20/07/2017 et transmis au contrôle de légalité le 20/07/2017.

Le Président, E. PAYEUR